

## Index de l'égalité professionnelle

Index établi en février 2025 au titre des données de l'année civile 2024 :

- Date de fin de période de référence : 31/12/2024
- Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs : 74

### Indicateurs :

- Indicateur relatif à l'écart de rémunération :  
Non calculable
- Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles :  
Nombre de points obtenus à l'indicateur = 35
- Indicateur relatif au pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité :  
Nombre de points obtenus à l'indicateur = 15
- Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations :  
Nombre de points obtenus à l'indicateur = 0

**Index global** : Non calculable.

Saint-Barnabé  
Le 13/03/2025

Alexandre LE RAT  
Directeur d'usine

